AFR d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

AFR DELIBERATION N°2025 07

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025
ID : 060-216002105-20250415-AFRDEL202507B-DE

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

Convocation	**du 8 avril 2025**
Affichage	**du 8 avril 2025**

Nombre de membres en exercice	**7**
Nombre de présents	**5**
Nombre de votants	**5**
PROCURATIONS	**0**

Objet : ADOPTION DES STATUTS

L'an deux mil VINGT-CINQ, le QUINZE AVRIL à DIX-HUIT heures, l'assemblée délibérante dûment convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, le Maire.

Présents :
Monsieur Jean-Marie NIGAY, Hervé THOMA, Pierre-Marie HAGUET, Jean BROCHARD, James ROUTIER, membres de l'Association Foncière de Remembrement

Absents :
Cédric SOENEN, Thibault COLLAS,

Secrétaire : Hervé THOMAS

CONSIDERANT que l'Association Foncière de remembrement n'a pas de statut,

Il convient d'adopter le projet annexé.

L'assemblée délibère, à l'unanimité

Article 1 : **APPROUVE** le projet de statuts de l'Association Foncière de Remembrement annexé.

Article 2 : **AUTORISE** le Président à signer le projet des statuts de l'Association Foncière de Remembrement annexé.

Le Président
Jean-Marie NIGAY

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Président,
Jean-Marie NIGAY

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355